



Mairie de SERRALONGUE
66230

Téléphone: 04.68.39.61.34

email: serralongue@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2024

Le conseil municipal de la commune de Serralongue s'est réuni le vendredi 23 février 2024 à 17h30 à la salle Hubert TENAS.

Ordre du jour - Présents - Absents – Procurations - Quorum

Ordre du jour :

- Convention avec la Communauté de Communes du Haut-Vallespir pour un emploi service civique (délibération),
- Vote des taux – taxe foncière bâti et non bâti (délibération),
- Vote des subventions aux associations (délibération).
- Questions diverses

Etaient présents :

Ilhem BELOULHI, Philippe JUANOLA (Maire), Machteld LEMPENS, Eve ROIG, Richard TENAS, Corinne TESSIER.

Absentes excusées :

Nadia GUYAUX donne procuration à Eve ROIG
Peter PETERSEN
Virginie VERRIER

Désignation d'un secrétaire de séance : Richard TENAS

Approbation de la note de synthèse du 27 janvier 2024 à 14h00

Exposé du rapporteur :

Mr Le Maire indique que les membres du Conseil Municipal avaient tous été destinataires de la note de synthèse de la séance du 27 janvier 2024 à 14h00.

Il questionne l'assemblée afin de savoir si des membres du Conseil Municipal souhaitent solliciter des rectifications et/ou modifications sur le document en question.

Ceci étant dit et entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par **7 voix POUR**

Adopte le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2024 à 14h00

DÉLIBÉRATIONS

Rapporteur : Mr Le Maire

Délibération n°04-2024 Approbation de la convention pour l'emploi d'un service civique avec la Communauté de Communes du Haut-vallespir

Considérant que la Communauté de Communes a remporté un appel à projet visant à promouvoir et développer le service civique sur son territoire pour les jeunes entre 16 et 25 ans (30 ans pour les jeunes en situation de handicap).

Considérant que la commune de Serralongue a fait part de son intérêt pour ce dispositif et a sollicité la mise à disposition d'un service civique.

Considérant la charte de l'intermédiation adopté par le Comité stratégique du Service Civique le 29 septembre 2020.

Considérant le coût à la charge de la commune : 114.85 € mensuel pour un contrat de

Mr Le Maire propose d'approuver la convention de mise à disposition d'un volontaire dans le cadre de l'agrément d'intermédiation.

Interventions :

Monsieur le Maire précise que cette personne si une candidature est déposée interviendra au niveau du secrétariat et du tourisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- ***Prend acte*** des dispositions de la charte de l'intermédiation adoptée par le Comité stratégique du Service Civique le 29 septembre 2020,
- ***Approuve*** la convention de mise à disposition d'un volontaire dans le cadre de l'agrément d'intermédiation.
- ***Autorise*** Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération n°05-2024 – Vote des taux 2024

- *Vu le code général des collectivités territoriales,*
- *Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,*
- *Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,*

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales.

Interventions :

La volonté des élus est de ne pas augmenter ces taxes d'autant plus dans le contexte inflationniste que nous vivons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- De maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à ceux de 2023 :

- THRS : 9.85 %
- TFB : 33.68 %
- TFPNB : 59.37 %

Délibération n°06-2024 – Vote des subventions versées aux associations en 2024

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2024 présentés par les associations.

ASSOCIATION	MONTANT
COMITE DES FETES	3 000 €
ACCA	220 €
AAPPMA	220 €
LA BOULE DE CABREÑÇ	220 €
GROUPE SARDANISTE	220 €
ASSO ANIMATION ET CULTURE	800 €
SAPEURS POMPIERS	175 €
ASSO TENNIS CLUB	220 €
ASSO SPORTIVE GOLF	100 €
SYNDICAT AGRICOLE	220 €
ASSO CLUB SPORTIF	220 €
LES COUREURS DE CABREÑÇ	220 €
RYGBY DU HAUT-VALLESPER	175 €
AU SECOURS DES CHATS ERRANTS	220 €
WANOMICHI	220 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS	100 €
TOTAL	6 550 €

Interventions :

- Volonté du conseil municipal de mettre en avant les associations du village et de les soutenir financièrement. Une augmentation de l'ensemble de ce poste de 30% a été proposé.
- De plus l'acquisition de barnums (2) sera faite pour répondre aux attentes des associations, matériel mutualisé.
- Deux nouvelles associations ont été intégrées : les jeunes sapeurs-pompiers et WANOMICHI (YOGA).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 6550 Euros répartie comme indiqué ci-dessus,

- **Dit** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2024 de la Commune,

QUESTIONS DIVERSES

Ph JUANOLA :

- Réunion pour le PLUI le 27/02/2024
- Débroussaillage de la prise d'eau du Parpal à venir – une analyse de l'eau sera faite dans la foulée
- Le 20/02 avait lieu une réunion au golf de Falgos sur invitation de Madame la sous-préfète par rapport à l'UTN du domaine de Falgos. Le projet avance dans le respect de la sécurité par rapport aux incendies mais aussi en intégrant la gestion de la ressource en eau.
- Le 22/02 rencontre avec Elisanda MERIN en charge du développement économique à la CCHV.
- Proposition de l'association CODEVER pour le nettoyage d'un chemin rural – cela se fera le 24 Mars sur le chemin du village allant jusqu'à la Fargasse.

E. ROIG :

- Soirée du 15/02 lecture de contes de GRIM – belle soirée malgré la faible assistance.
- La DRAC accompagnée de l'UDAP (architecture des PO) sera reçue le 05/03 pour faire le point sur les travaux de rénovation de la toiture de l'église Sainte Marie et pour étudier les projets de restauration de l'intérieur du Conjurador et le confortement du Château de Cabrenç

I.BELOULHI :

- Commission de développement économique de la CCHV : une convention a été signée le 9 février entre la CCHV et le Chambre des métiers et elle permettra de mettre en place une permanence pour l'aide à la création d'entreprise.
- Canigou Grand Site : prochaine réunion à Taurinya c'est difficile de se rendre disponible.

P.PETERSEN :

- Proposition de don d'un ordinateur et mise à disposition d'un écran pour l'église et afin de projeter les vidéos du Musée sur l'église.

R.TENAS :

- Consultation de la Maitrise d'Oeuvre d'Exécution pour la réalisation des appartements de l'Hostal de Cabrenç. Les sociétés Mi'MOBAT et CEB nous ont remis leurs offres. La société CEB est retenue par rapport au fait que le montant de la proposition d'honoraires est fixe et pas liée à une augmentation du coût des travaux.

Montant de la prestation retenue : 8 343,55 Euros HTVA

C.TESSIER :

- Eclairages public : on peut récupérer les aides sur la rénovation des éclairages en passant une convention avec le SYDEL qui prend une commission sur le groupement de commande.
De plus le SYDEL a la compétence sur le domaine de l'éclairage public.
L'aide que nous pourrions espérer est d'environ 60€ par lampes
- Verger communal : l'aménagement en terrasse a commencé avec de prévu ce dimanche le premier jardinage participatif. Achat du grillage à prévoir (60 mètres) + besoin de compost.

Divers Agenda :

- Repas des Aînés le samedi 2 Mars à partir de 11h30, rdv à la mairie pour l'apéritif et à partir 12h30 à l'Hostal de Cabrenç
- Commission finance – réunion de préparation le 12/03/2024 à 16h
- Prochaine Réunion le vendredi 29/03/2024 à 16h00 avec vote du budget.